

Objectifs

- Identifier les différents troubles des conduites alimentaires
- Reconnaître l'importance des rôles des différents professionnels dans la prise en charge des TCA
- Déterminer les points essentiels de la prise en soin diététique pour ces patients

Programme

ECLAIRAGE PRATIQUE SUR LES TCA

- Les formes cliniques
- Aspects étio-pathogéniques
- Évolution et pronostic

LE TRAITEMENT HOSPITALIER ET AMBULATOIRE DES TCA

- La prise en charge ambulatoire
- Critères et parcours hospitalier
- Le contrat thérapeutique

LIEN ENTRE TRAUMA ET TCA

- Comprendre les liens entre trauma, TCA et obésité
- Les mécanismes en jeu et l'accompagnement

DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE NORMAL AU PATHOLOGIQUE

- La régulation pondérale ou le Set Point
- Les sensations alimentaires et la fonction d'autorégulation
- La restriction cognitive

LA PLACE DE LA PRISE EN SOIN DIETETIQUE

- La prise en charge nutritionnelle : troubles métaboliques, dénutrition -renutrition
- La prise en charge alimentaire des patients anorexiques et boulimiques
- L'importance d'une prise en charge pluridisciplinaire
- La place des réseaux et diététiciens libéraux

Prérequis

Pas de prérequis scientifiques ou techniques spécifiques

Public cible

Diététiciens nutritionnistes

Intervenants

Psychiatre, psychologue et diététicien nutritionniste

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
<p>Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité</p>	<p>Les acquis sont évalués par oral (et/ou écrit (études de cas, questionnaires...)) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.</p>	<p>3 jours soit 21 heures</p>
		Dates
		<p>Du 28 au 30 novembre 2022</p>
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
<p>SSHA - ISA 16A, rue de l'Estrapade 75005 PARIS</p> <p>Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : www.ssha.asso.fr</p>	<p>– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences</p> <p>– Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant</p> <p>– Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité</p>	<p>1250€ H.T. T.V.A. : en sus</p>
		Accessibilité aux personnes handicapées
		<p>SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur</p>
<p>Intra possible : nous consulter</p>		